

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-deux, le vingt-six du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du CDS, rue de la Boussaquière, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Daniel BONHOMME, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Dominique FOURRIER

**Date d'envoi de la convocation** : 21 janvier 2022

**Absente** : Mme Delphine COLUSSI

**Absent excusé** : M. Yves BIGOT (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL)

**DELIBERATION 01/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE  
LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE –  
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DESTINES A L'AMELIORATION DE  
LA SECURITE ROUTIERE**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet des travaux d'aménagement de la rue de Saint-Malo, destinés à l'amélioration de la sécurité routière :

- Faciliter les déplacements doux vélos et piétons sur le territoire, dans la plus grande sécurité.
- Avoir, à terme, une fluidité piétonne et cycliste du centre bourg vers les points remarquables de la commune, à savoir la Chapelle Sainte Anne et la Vallée du Riskopp
- Avoir une fluidité piétonne et cycliste dans l'espace de la centralité communale pour favoriser les déplacements entre habitations, école, commerces, mairie et les différents services.

Monsieur Le Maire dresse un état des lieux : les trottoirs ne sont pas aménagés, la végétation envahit l'espace des piétons, qui ne peuvent se croiser.

Monsieur Le Maire propose :

- de retirer la végétation et donc d'augmenter le passage de circulation des mobilités douces, de refaire de l'enrobé sur les trottoirs.
- De poser des glissières bois, afin de protéger les piétons des véhicules qui circulent sur la route départementale 797.
- De redonner un aspect paysager avec la plantation de graminées sous les glissières bois, type fétuques.

Monsieur Le Maire présente le dossier d'aménagements piétonniers protégés le long de la route départementale 797, rue de Saint-Malo, dont le montant prévisionnel s'élève à 50 000 euros HT.  
**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet d'aménagements piétonniers protégés le long de la rue de Saint-Malo, route départementale 797.**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, auprès du Département d'Ille et Vilaine**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 9 février 2022  
et transmission en Préfecture, le 9 février 2022  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,  
Le 9 février 2022  
Le Maire, Jean-François GOBICHON

